

FSDIE

AIDES

SOCIALES

**Vous rencontrez des
difficultés ponctuelles ?**

Des dispositifs d'aides
existent à l'université.

Contactez votre **bureau
de la vie étudiante.**

Déposer une demande sur la plateforme de l'université



AIDE SOCIALE NUMÉRIQUE (ORDINATEUR)

> Je saisis ma demande en ligne et j'ajoute mes justificatifs

REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

> Je saisis ma demande en ligne et j'ajoute mes justificatifs

> Uniquement si je suis doctorant, je prends rendez-vous avec l'assistante sociale de l'Espace Santé Etudiants.

AIDES SOCIALES

> Je prends rendez-vous avec une assistante sociale du CROUS (si je suis étudiant en licence ou master) ou avec l'assistante sociale de l'Espace Santé Etudiants (si je suis doctorant)

> Suite à l'évaluation de ma situation sociale, je saisis ma demande en ligne en fournissant mes justificatifs, et je communique mon numéro d'anonymat à l'assistante sociale rencontrée.

Pour les trois aides, j'attends la décision après la commission en charge d'examiner ma demande. La commission aide sociale se réunit 2 fois par mois (hors juillet/août).

PRENDRE RENDEZ-VOUS

> **Service social du Crous**
www.clicrdv.com/crous-de-bordeaux

> **Assistante sociale de l'Espace Santé Etudiants**
> via Doctolib.fr > Espace santé étudiants Pessac > Assistante sociale
> servicesocial.ese@u-bordeaux.fr

Vos contacts bureaux de la vie étudiante

Campus Victoire, Carreire, Faculté des Staps, études de santé, IFSI

> **BVE Bordeaux**
05 57 57 30 21

Campus Peixotto-Bordes (Talence), Gradignan, ISVV, Evering, site Michel Serres Agen

> **BVE Talence**
05 40 00 66 58

Campus Montesquieu (Pessac), Bastide, Pey-Berland, INSPE, site du Pin Agen, Périgueux

> **BVE Pessac**
05 56 84 62 61

bve.social@u-bordeaux.fr

En savoir +

www.u-bordeaux.fr/Campus/Social